

Devoir surveillé n°4	Date : 26/02/2016
Matière : Comptabilité et mathématiques financières	Coefficient : 4
Branche : Sciences économiques et de Gestion	Filière : S.E.G
Professeurs : H-YACHMI et A-ZARFI	Durée : 2 Heures

La société « **SANI INDIA-SARL** », entreprise Industrielle, a effectué les opérations suivantes :

Le 02/02 : Achat à crédit de matières premières à « **IND-SA** » de 48 000,00 (HT). Remise 5% et 3%, port 450,00 HT, facture n° B134, TVA 20% ;

Le 07/02 : Vente de produits finis 85 000,00 (HT) au client « **AVATAR-SARL** ». Remise 3%, escompte 1%, port 400,00 HT, facture : X013, TVA 20%. Règlement 50% par chèque n° C0014 et le reste à crédit ;

Le 10/02: Paiement en espèce des éléments suivants :

- Frais de téléphone TTC : 2 400,00 (Taux de TVA 20%) ; Pièce de caisse n°45
- Timbres fiscaux : 550,00 ; Pièce de caisse n°46
- Frais de transport HT : 1 800,00 (Taux de TVA 14%) ; Pièce de caisse n°47

Le 11/02 : Reçu avis de crédit de la banque indiquant des intérêts en notre faveur : 1 840,00 ; (Avis de crédit n°3333547)

Le 13/02 : Réception de « **IND-SA** » l'avoir n° AV257, concernant un escompte de 2% sur la facture n° B134;

Le 14/02 : Retour par « **AVATAR-SARL** » de 25 000,00 de produits finis sur la facture : X013 ; Avoir n°AC457

Le 15/02 : Paiement du solde, au fournisseur « **IND-SA** », par virement bancaire ; (Avis de crédit n°3333547)

Le 17/02 : Vente de produits finis au client « **CANTALO-SARL** ». Remise 5%, escompte 2%, TVA 20%, port 427,50 TTC, TVA 14%, facture n° D019. Le net à payer qui s'élève à 168 007,50 est à régler de la manière suivante :

- 1/3 par chèque n° C0028 ;
- 2/5 en espèces (Pièce de caisse n°56) ;
- et le reste à crédit ;

TRAVAIL À FAIRE :

- 1) Établir les corps des factures ; **8 points**
- 2) Enregistre, dans le journal de l'entreprise « **SANI INDIA-SARL** », les opérations de Février. **12 points**